

## Rapport de la commission du Conseil communal

### Préavis municipal N° 1284 / 2021

#### **Demande de crédit pour la construction d'un skatepark**

Au Conseil communal de Lutry

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier ce préavis était composée de Mesdames Nicole BADOUX, Alessandra SILAURI et de Messieurs Benoit BONGARD, Yves CHAPERON, Frédéric LUESCHER, Bernard HAGIN, Christophe SONDEREGGER, Philippe MARTIN et Ludovic PASCHOUD, président rapporteur.

La commission s'est réunie le 10 mars 2021 à 19h00 à la salle Mafli du Château. Monsieur Philippe MARTIN a remplacé Monsieur Laurent FOUVY, excusé. Les autres membres de la commission ont pu être présents. Monsieur Etienne BLANC, conseiller municipal et Monsieur Alfredo PEDRETTI, chef du Service des travaux et domaines, étaient également présents. Les membres de la commission les remercient vivement pour les renseignements et compléments apportés en séance.

#### **Préambule**

La commission est chargée d'étudier le crédit d'investissement pour le projet de création d'un skatepark aux abords des terrains de sports du Grand-Pont, en remplacement de la rampe actuellement en place depuis la fin des années 80. Cette infrastructure se trouve dans un état de vétusté avancé et n'offre que très peu de flexibilité pour la pratique des sports de rue, tels que le skateboard, le patin à roulettes, la trottinette, le vélo (BMX Freestyle) et autres engins à roulettes.

Hormis cette rampe, il n'existe pas sur le territoire communal d'infrastructure dédiée à la pratique de ces sports de rue, alors même que leurs pratiques sont en recrudescence depuis quelques années. Il en résulte notamment une dégradation du mobilier urbain et des installations publiques aux alentours du collège du Grand-Pont.

La réalisation d'un skatepark permet de répondre à une demande ainsi qu'à des attentes réelles. Il concentrera la pratique de ces activités sportives dans un lieu parfaitement adapté en préservant la quiétude des riverains.

Monsieur Etienne BLANC a tenu à souligner que la pratique de ces sports n'est pas un effet de mode et qu'au contraire, cela s'inscrit clairement dans la durée. Il a également relevé qu'il a pris contact avec le conseiller Marc-Eric WIRTH, dépositaire d'un postulat le 9 septembre 2019, qui demandait de doter de petites infrastructures supplémentaires la zone prévue pour la réalisation du skatepark. Marc-Eric WIRTH a pris bonne note du projet et encourage la réalisation d'infrastructures destinées à la jeunesse.

Le préavis est bien détaillé et permet de comprendre les opportunités du projet ainsi que la nature des travaux prévus. Il est à relever que le choix d'intégrer les futurs utilisateurs sous la forme d'ateliers collaboratifs dans l'approche et le développement du projet constitue une véritable plus-value. Ces ateliers ont permis de tenir compte des attentes concrètes qui composeront ce skatepark. Dans le cadre de ce préavis, cette manière de procéder est un bel exemple des avantages d'appliquer les principes d'une politique collaborative et participative.

## **Discussion**

Le préavis étant relativement complet, la commission s'est surtout penchée sur les points suivants :

### Les nuisances

La commission s'est inquiétée des différentes nuisances (notamment en termes du type de fréquentations) que pouvaient amener ces installations. Monsieur Etienne BLANC nous a informés que ces inquiétudes ont également été soulevées dans les réflexions lors de la mise en œuvre du préavis. Afin d'y répondre, l'APOL a été mandatée pour établir une analyse des risques liés à l'installation d'un skatepark.

L'analyse réalisée par l'APOL auprès de 3 communes vaudoises possédant ce type d'installations (Yverdon, Cheseaux sur Lausanne et Blonay) a clairement établi le constat qu'aucun problème particulier n'est à relever. Au contraire et plus particulièrement à Yverdon, il a été constaté une certaine autodiscipline sur les lieux. L'ensemble des communes consultées sont donc très satisfaites de leur choix d'avoir installé un skatepark.

En ce qui concerne les nuisances sonores, le choix de réaliser un skatepark « intégré » à la place d'un skatepark « hors sol » permet clairement de limiter ces types de nuisance. De plus, il est d'ores et déjà prévu d'appliquer un horaire d'utilisation entre 08h00 et 22h00.

### Emplacement et intégration du skatepark

L'emplacement n'a pas soulevé de questions particulières tant le rapport est explicite. Aussi, il est évident que le choix d'implantation est le mieux adapté pour des raisons notamment d'accès et d'éventuelles nuisances sonores pour le voisinage.

Bien que le terrain choisi soit situé sur le plan partiel d'affectation du "Port du Vieux Stand", dans les années à venir, nous devrions voir s'activer les projets de réaménagements des quais ainsi que la renaturation de la Lutrive. La commission s'est inquiétée de savoir si ce projet de skatepark avait fait l'objet d'une réflexion en lien avec ces futurs réaménagements. Il en ressort que cette réalisation sera plutôt abordée comme une donnée de base pour les réflexions à venir. Il est également souligné qu'en l'état des réflexions, ces réaménagements concernent essentiellement la partie est de la Lutrive.

La commission a également souhaité obtenir des précisions sur les suppressions du terrain de volley ainsi que de la piste de course.

Si l'opportunité de maintenir ces installations (par ailleurs en relativement bon état) a bien été envisagée, il nous a été confirmé (bien que ces informations se trouvent dans le préavis), que les discussions engagées avec les écoles et la société de gym la Riveraine (les principaux utilisateurs), n'ont laissé que peu d'arguments objectifs favorables à leur maintien.

Ces discussions ont donc permis d'envisager la réalisation d'une surface herbeuse arborisée supplémentaire dans le périmètre. Il est également prévu d'équiper cette zone d'un véritable bac à sable qui ravira les plus jeunes enfants.

Enfin, concernant la végétalisation, et dans le souci du respect de la biodiversité, la commission a fait remarquer la nécessité de s'assurer que les choix des différentes essences seront indigènes.

### Type de matériaux utilisés et entretien

La décision de réaliser un skatepark « intégré » est clairement la solution la plus onéreuse. Cependant, Monsieur Etienne BLANC a relevé que les coûts d'entretien devraient être sensiblement identiques et que cela ne nécessitera pas plus d'effort de la part des services de voirie. La durée de vie moyenne de ce type de skatepark est d'une trentaine d'années.

### Sécurité

Une majorité de la commission s'est étonnée de la volonté d'installer une caméra pour contrôler la sécurité du site, alors que le rapport de l'APOL ne soulignait pas de véritable problématique à ce sujet. À la suite d'une discussion pragmatique au sein de la commission, le principe de pré-équiper le site pour une éventuelle et ultérieure surveillance a été accepté. Le coût de ce pré-équipement est extrêmement modéré compte tenu du fait qu'un mât d'éclairage est d'ores et déjà prévu. Un tube en attente sera donc installé en parallèle de ceux destinés à la distribution électrique.

À l'issue de la discussion, Monsieur Etienne BLANC nous a informés que la municipalité s'engage à ne pas installer de système de surveillance vidéo, tant que son utilité et sa nécessité ne sera pas véritablement constatée et démontrée.

### Coûts

Le coût total de cet investissement s'élève à CHF 492'000.- TTC. La demande d'aide financière à la Fondation "Fonds du Sport Vaudois" (qui gère et redistribue la part vaudoise des bénéfices annuels de la Loterie Romande dévolus au sport pour le Canton de Vaud) devrait, en cas d'octroi, s'élever à près de CHF 60'000.- (15% des coûts de construction du skatepark).

Monsieur Etienne BLANC précise que l'estimation des coûts du projet au point 10 du préavis ne tient pas compte des aides financières. Il est également précisé que les coûts estimés pour la végétalisation du terrain de volley en tartan ne font pas l'objet d'une éventuelle subvention.

### Financement

Le montant d'investissement estimé nécessaire à la réalisation de ce projet étant relativement faible et compte tenu des probables recettes provenant des divers fonds d'aides et subventions, la commission se rallie à la proposition de financement figurant dans le préavis rédigé par la municipalité. Celui-ci sera financé par la trésorerie courante de la bourse communale.

L'investissement sera amorti par le fonds de réserve pour investissements futurs et n'engendrera donc aucune charge financière pour les exercices à venir.

## Conclusions

A la lecture du préavis et compte tenu des précisions qui lui ont été données en séance, la commission estime que la Municipalité propose un projet cohérent et se donne les moyens de réaliser un réel projet pour la jeunesse.

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité des membres présents, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Lutry

- Vu le préavis no 1284/2021
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet,

### Décide

1. D'autoriser la Municipalité à construire un skatepark sur les terrains de sport du Grand-Pont.
2. D'accorder les crédits nécessaires à ces travaux et aux prestations de services qui leur sont liées, soit la somme de CHF TTC 492'000.-
3. D'admettre le mode de financement proposé.

Au nom de la commission, son président

Ludovic PASCHOUD



Lutry, le 21.03.2021